



Changement de la répartition des horaires de travail.

Par **JulienLePetitOiseau**, le **22/11/2015** à **12:16**

Salut !

Donc voilà, je suis étudiant et je suis face à un cas pratique qui me pose une toute petite difficulté. Très rapidement : c'est l'histoire de Mme. X. qui travail pour une excellente entreprise de produits du terroir en Île-de-France, depuis 2010. Mais, par courrier, on lui demande de venir travailler le samedi matin du 15 décembre (2015) au 15 février. Or, malheureusement pour elle, un de ses proches parents est en maison de retraite assez loin et ça l'empêcherait d'aller le voir. Donc elle dit non et la direction lui tape un peu sur les doigts (changement d'horaires provisoires et ouvrir le service le samedi engage la qualité du service) et elle se fait muter au poste de réceptionniste.

Du coup je sais pas exactement sur quel tableau jouer pour qu'elle puisse contester cette décision. Déjà, ce qu'il y a de clair, c'est qu'on lui a clairement baratiné : si l'ouverture du service le samedi est engagée par sa seule personne, pourquoi lui avoir fait quitter son poste ? Mais bref, du coup j'envisageais de jouer sur la différence entre modification substantielle du contrat et directives de l'employeur. Mais ça m'a l'air un peu fragile ...

Z'en pensez quoi ?

Par **P.M.**, le **22/11/2015** à **16:28**

Bonjour,

Personnellement, je considère qu'un forum en Droit du Travail n'est pas fait pour se substituer aux recherches que doit faire un étudiant pour étudier des travaux pratiques et que ce n'est pas lui rendre service que de lui trouver des réponses toutes faites...

Par **JulienLePetitOiseau**, le **23/11/2015** à **00:58**

Salut,

C'est bien pour ça que je demande un avis : tu remarqueras que je dis pas "Ouais bon OK je sais pas quoi faire" mais que je dis bien "je compte m'engager sur ce terrain mais ça m'a l'air

glissant".

Aucun intérêt à se réunir en communauté si on ne peut pas se donner des avis (ce d'autant plus que je suis étudiant : je ne sais pas tout, si j'en viens ici c'est que j'y arrive vraiment pas :/)